

LE SPECTATEUR

DE

L'ORIENT.

Livr. 14. — 10 (22) Mars, 1854.

Mémoire sur l'état de l'Empire Ottoman, rédigé au commencement de l'année 1836.

SECONDE PARTIE.

(V. la Livr. du 10 (22) Février).

DANS la durée des états, ainsi que dans la vie de l'homme, il y a un court intervalle qui sépare la jeunesse de la vieillesse; c'est le temps de calme, qui succède à la tempête des passions, c'est l'âge des souvenirs; il berce l'homme et les états dans de douces illusions, et les fait arriver insensiblement à la caducité.

Cette époque de la puissance Ottomane, que j'ai nommée *stationnaire*, et qu'on devrait mieux appeler *transitoire*, renferme un laps de 133 ans, depuis le règne de Selim II en 1566, jusqu'au traité de Carlovitz en 1699. Elle a été très brillante sous le double rapport de la prospérité intérieure de l'Empire et de sa réputation à l'extérieur.

Elle était cependant destinée à mettre un terme au système de la conquête. Elle forma le point de transition, d'où les Ottomans, en s'écartant, autant par nécessité que par inclination, du système conservateur de la conquête, ont dû perdre graduellement leur énergie et leur force.

En effet, quand on considère qu'à commencer par l'apparition d'Osman I jusqu'à la fin du XVI siècle, terme du glorieux règne de Soliman le législateur, la puissance musulmane s'est étendue dans l'Asie Mineure, depuis le mont Taurus jusqu'aux bords de la Mer Noire, de la Propontide, de la mer de Marmara et de la Méditerranée; que franchissant l'Hellespont, elle s'est introduite en Europe, s'emparant de la capitale de l'Empire grec, et que de là, elle a poussé sa domination conquérante dans la Thrace, la Bulgarie et la Servie, la Macédoine, la Thessalie, l'Épire, la Morée, les îles de l'archipel, Rhode, Chypre et Candie, dans l'Albanie et la Bosnie; que dans cet intervalle les différens princes musulmans, et surtout le Khan des Tartares, sont venus se mettre sous la protection spirituelle des Sultans, et que Sélim I, père de Soliman, par une marche triomphale en Egypte a fait disparaître le fantôme de Califat qui y subsistait encore, et réunit en sa personne et celle de ses successeurs, cette haute dignité, par la prise des deux cités saintes, berceau du musulmanisme en Arabie, quand, dis-je, l'on considère cette immense extension, on comprendra facilement que le temps d'une résistance sérieuse de la part du christianisme en péril approchait, et que la conquête ne pouvait plus aller au delà de cette limite, sans menacer l'existence de la chrétienté. Il a fallu songer aux moyens d'élever une digue à ce torrent dévastateur.

Soliman le législateur, de son côté, a senti que pour maintenir encore sa nation dans les principes de la conquête et du fanatisme, il lui était nécessaire de franchir la barrière de la Hongrie et de se ménager une trouée pour attaquer l'Autriche, et répandre ses hordes fanatiques dans le centre de la chrétienté. C'est à ce plan hardi, digne d'une conception forte, qu'il faut attribuer sa fameuse alliance avec François I, première transaction entre un prince musulman et un prince chrétien. Cette alliance a été tant prônée!... mais ne pourrait on pas se demander, avec quelque justice, le quel de ces deux souverains était en droit de revendiquer les honneurs d'habileté et de haute politique dans les conséquences que promettait l'alliance?

L'intention de ce Sultan était de paralyser les forces chrétiennes par une politique habile. Aussi, lorsqu'il fût parvenu à se ménager un grand parti dans la Hongrie, il planta devant la capitale de l'Empire d'Occident le terrible symbole de la destruction de la foi chrétienne. S'il échoua la première fois, il eut réussi la seconde. Heureusement la mort vint l'enlever au milieu de ses triomphes, et donner enfin l'éveil à l'apathie léthargique des chrétiens.

Sous Selim II, son successeur, quelques puissances, alarmées des effets de l'invasion musulmane, ont pris des mesures plus propres à opposer une résistance sérieuse au choc envahisseur des Sultans. C'est alors que la baie de Lépante a vu luire ce jour à jamais mémorable, où, pour la première fois, le pavillon du croissant s'est abaissé devant celui de la croix. Malgré le peu de parti que les coalisés ont su tirer d'une victoire aussi éclatante, cette

déconfiture des forces navales de la Turquie a fait du moins connaître aux chrétiens la possibilité d'une résistance: et l'impression morale que cette victoire a laissée dans l'esprit des musulmans, n'a pas été moins fructueuse pour la cause de la foi chrétienne; le prestige de l'invulnérabilité des mahométans a disparu.

Depuis, les Turcs n'ont pas cessé d'attaquer les chrétiens à différentes reprises, et presque toujours avec supériorité. Cependant on sent que les beaux tems du musulmanisme n'étaient plus. Les conquérans voulaient jouir des avantages que leur offrait la possession de contrées aussi vastes et aussi fertiles, et les difficultés que leur opposait une nouvelle résistance sérieuse, amortissaient déjà cette fougue fanatique qui avait caractérisé les premiers tems de leur invasion.

Parmi les souverains dont le règne remplit les 133 années qui nous occupent, il y en eût quelques uns qui n'avaient pas encore perdu cet esprit belliqueux, type caractéristique de leurs prédécesseurs; mais il semblerait que la nature s'était lassée de donner à la dynastie d'Osman, pendant trois siècles, une succession presque non-interrompue de grands hommes, capables de perpétuer le principe de la conquête, uni à celui d'un fanatisme plein d'abnégation.

Des circonstances nouvelles ont dû enfanter de nouvelles mesures, et moins par calcul, que par la force irrésistible des choses, les successeurs de Soliman entraient, sans s'en douter, dans un nouveau système que le véritable musulmanisme eût dû leur défendre.

Pour rendre plus intelligible un point de transition aussi important par l'influence qu'il ne tardera pas d'exer-

cer jusqu'à la fin de ce travail, je me propose de développer avec le plus de précision possible et le moins de détails, ce nouveau système qui a servi comme premier pas à l'Empire Ottoman pour son entrée dans le droit public de l'Europe.

Le lecteur a sans doute observé ce qui a été indiqué par deux mots dans la première partie de ce travail, que l'Alcoran défend à ses sectateurs tout pacte de puissance à puissance avec les infidèles, hormis le cas où ces derniers voulussent devenir tributaires. Alors, et seulement alors, les infidèles qui se soumettaient au tribut, pouvaient jouir de toute leur liberté; ils étaient considérés comme les protégés de la foi sainte, et toute insulte, outrage, ou injustice commise à leur égard, devait, légalement, être considérée comme faite à la personne du protecteur. Je ne m'arrêterai pas sur le but de cette loi du Coran.

Ce grand principe a servi de règle aux Sultans, qui ont monté au trône successivement pendant les trois premiers siècles, pour faciliter et compléter l'œuvre de la conquête. Aussi, toutes les petites transactions qu'on trouve avoir été faites dans cette longue période, étaient toujours rédigées en style de protecteur et comme un bienfait accordé d'en haut. Mais quand, par les raisons que je viens d'indiquer ci-dessus, la conquête a commencé à se restreindre, quand la crainte du voisinage avait forcé les puissances prépondérantes d'alors à s'opposer à de nouvelles incorporations à la Turquie des petits états limitrophes, les souverains Ottomans eurent recours à un stratagème politique, qui s'accordait avec les goûts et les mœurs d'alors, et flattait la grandeur et l'orgueil des musulmans, mais qui devait aussi les éloigner insensiblement du principe de la conquête, sauve-garde du véritable musulma-

nisme. Ce nouveau système consistait dans la réduction des petits états chrétiens, qui n'avaient pas été encore entamés, à la condition de vassaux; et j'oserai faire remarquer que la même mesure dont l'utilité ne peut pas être contestée à l'égard de tout autre état, dont les institutions ont pour but principal la civilisation et la prospérité croissante de la société qu'elles régissent, cette même mesure, étant incompatible avec les principes du musulmanisme, par cela qu'elle était l'indice d'une faiblesse, devait nécessairement opérer l'effet contraire chez les Ottomans.

Le prince souverain de Moldavie a donné le premier l'idée d'un système de suzeraineté et de vasselage envers la Porte, en lui payant un tribut; mais à la condition expresse que les musulmans ne pourraient jamais s'établir dans le pays. Les souverains de Valachie, de Transylvanie et de Hongrie, ont successivement suivi cet exemple, et l'empire Ottoman, ayant l'air de ne point s'écarter de la lettre de la loi, qui permettait la protection aux chrétiens, lorsqu'ils acceptaient la capitation, s'éloignait cependant visiblement, dans les nouveaux traités, de l'esprit de cette loi, dont le but principal était de préparer les masses chrétiennes au joug du musulmanisme, par l'établissement du conquérant dans les pays conquis.

Nous démêlerons dans la suite les grandes conséquences de ce système qui procurait en apparence à l'Empire un nouveau lustre. Dans ce moment il suffira de dire que la véritable conquête devenait, par ce seul fait, impossible, puisque le musulmanisme ne pouvait désormais dépasser légalement les bornes qu'il s'était lui-même imposées du côté de la frontière européenne et cependant, il

était contraint en honneur de participer désormais à des guerres que d'autres intérêts, souvent étrangers aux siens, les intérêts de ses protégés lui suscitaient.

Il est, cependant, à observer que si la puissance ottomane aurait pu à cette époque maintenir ses institutions organiques, son esprit belliqueux et ses forces matérielles; en d'autres mots, si, comme tout état puissant et sage, l'empire Ottoman, se contentant d'une extension aussi vaste dans les pays les plus favorisés de la nature, sur un sol, le plus productif des deux continents de notre hémisphère, aurait su ou pu abdiquer volontairement toute idée ultérieure de conquête, inspirer aux états de la chrétienté une parfaite confiance dans ses vues et ses principes, et consacrer toute sa sollicitude à l'organisation de ses états, au bien-être de ses sujets, à leur développement intellectuel, à leur encouragement dans les entreprises agricoles, industrielles, et commerciales, si, dis-je, les principes de sa religion et de son gouvernement pouvaient permettre l'adoption d'un plan aussi salubre, on ne saurait douter que ce nouveau système aurait pu devenir l'aurore d'une nouvelle ère toute de gloire, et le prélude le plus brillant de son entrée dans le droit public de l'Europe.

Mais le sabre et l'alcoran étaient les conditions *sine qua non* de son existence, et comme, par la force même des choses, cette tendance à entrer dans le système des transactions Européennes ne provenait que d'un commencement de faiblesse, les résultats devaient naturellement être pernicieux: car la durée d'une puissance musulmane doit toujours reposer sur le *droit du plus fort*. Il sera donc facilement prouvé que l'entrée de l'empire Ottoman dans le droit public de l'Europe, est l'époque

d'où date sa décadence effective. Cette époque commence au traité de Carlovitz.

Tournons actuellement nos recherches vers les symptômes qui ont, dans l'intérieur de la domination musulmane, accompagné ces circonstances; l'on verra quelle a été l'influence de la cessation du principe gouvernemental sur les mœurs et les habitudes du conquérant, et l'on s'expliquera facilement cette succession non interrompue de circonstances qui, de notre temps, ont été provoquées dans le but réel de défendre cet empire; mais qui, en définitif, n'ont fait qu'accélérer sa décadence, et provoquer sa disparition dans un lointain plus ou moins rapproché.

Les sept moyens que j'ai indiqués à la fin de la première partie de ce travail, comme moyens principaux de puissance et de force, changeant de destination dans l'intervalle des 133 ans, deviennent cause de décadence, et à mesure que nous avancerons, dans la suite, ils se revêtiront successivement de leur caractère distinctif. Leur influence active dans le développement des circonstances qui vont se dérouler, m'impose l'obligation de les développer sous leur nouvelle phase dans l'ordre que je leur ai assigné.

1^{er}. Moyen

Le retrempeur du caractère musulman.

Osman I et les princes qui lui ont succédé, ont réussi à retremper le caractère musulman, et trois siècles de peines, de gloire et de fatigues, l'ont constamment soutenu dans sa vigueur. Depuis le règne de Seïim II, la restriction de la conquête d'une part, de l'autre, les jouissances de la propriété, et la douce oisiveté de la vie

caçanière ont anéanti ces caractères de fer, jadis si entreprenants et si fougueux. Une éducation soignée aurait pu anoblir cette nation, conserver son énergie, en réglant les élans de son humeur belliqueuse, et en la faisant plier au sentiment de l'honneur. Mais il eut fallu que ses institutions civiles, en harmonie avec ses principes religieux, ne fussent pas servilement assujéties à ces derniers. Chez les musulmans cependant le code civil est puisé dans les principes de l'Alcoran. Or, l'édifice administratif étant cimenté avec les préceptes religieux, il devient impossible de toucher à la moindre institution civile, sans porter une atteinte mortelle aux institutions religieuses.

Ce vice organique, inhérent à la nature du musulmanisme, assure au corps des Ulémas la primauté d'action dans le gouvernement; et l'histoire de toutes les nations, dans les tems anciens et modernes, nous prouve que les règnes théocratiques trouvent leur durée dans les ténèbres de l'ignorance.

La suite de ce travail montrera que tous les maux qui ont pesé sur l'Empire Ottoman, doivent, en grande partie, être attribués à ce corps. Son opposition constante à toutes les améliorations que quelques souverains s'étaient proposés d'introduire, et son alliance immédiate avec la force armée, dont il faisait mouvoir à son gré les passions, ont beaucoup nui à l'action du gouvernement, et ont perpétué les abus.

2. Moyen.

La stricte pratique des principes de l'Alcoran.

Les mêmes raisons qui ont altéré le caractère de la nation, ont dû introduire un relâchement dans la pratique de la partie morale des principes de l'Alcoran, et les mu-

sulmans des deux derniers siècles, tout en conservant la pratique extérieure de leur culte, se sont éloignés du culte intérieur. Ces mêmes musulmans qui dans le long cours de la conquête avaient toujours paru justes et cléments après la victoire, dont la milice n'osait jamais porter une main sacrilège aux richesses qui appartenaient à la caisse de la nation, et qui, dans leurs relations, tant entre eux qu'avec les nations conquises, respectaient religieusement la foi promise, sont devenus injustes, spoliateurs concussionnaires et surtout peu religieux à la foi promise.

L'occasion se présente de faire remarquer qu'une nation, toute dépourvue qu'elle serait de lumières et de connaissances, peut aisément être menée à la conquête, pourvu qu'elle soit brave et courageuse; elle prospère même tout le temps que le champ des victoires lui est ouvert; mais quand l'heure du repos sonne, ou pour mieux dire quand le terme de ses envahissemens arrive, elle ne peut conserver sa force et son indépendance qu'en autant que ses institutions administratives sont en rapport avec les besoins de sa nouvelle position, et peuvent s'harmoniser avec celles des autres peuples ses contemporains.

Or, le code civil en même temps que religieux du musulmanisme, ayant été fait pour une nation barbare et conquérante, il était de toute impossibilité que ce même code pût suffire à l'administration d'une grande puissance, qui était arrivée au point où elle devait abdiquer le système de la conquête, et se trouver en face d'une civilisation ascendante. Le contraste était trop frappant pour qu'il pût être de longue durée. Nous trouvons à l'époque où le système de la conquête cesse, il est urgent de dire quelques mots sur les changemens survenus dans l'admi-

nistration de cet Empire, cette partie devant être introduite dans l'article de la *pratique des préceptes de l'Alcoran*, à cause de la cohésion du civil avec le religieux chez les musulmans.

Les lois de Mahomet ayant eu pour but principal l'érection de la nouvelle religion et de la nouvelle société sur les débris des autres, tout genre de dévastation, de spoliation et de contribution militaire dans les pays ennemis (*diyari harbe*) était permis aux musulmans; mais du moment où les nations conquises se soumettaient à payer la capitation (*haratz*), l'on devait se borner à ce seul impôt, et à celui de la dime, prélevée sur les productions de la terre.

Pendant le cours des conquêtes successives, la caisse nationale se trouvait amplement pourvue à cause de l'immense butin, on s'est abstenu d'autres impôts; mais les sources que la victoire offrait ayant tari, et les besoins de l'Etat, en proportion de l'extension que l'Empire avait prise, s'étant accrus, il a fallu y pourvoir par des impôts que la loi n'admettait pas, mais que le besoin rendait indispensables.

Certes une administration bien entendue et régulière, exempte des entraves qu'imposent les lois religieuses, aurait pu remédier au mal, et ouvrir des sources inépuisables de prospérité publique dans des pays aussi fertiles; mais l'ignorance où l'on était des premières règles d'administration, a suggéré des moyens plus propres à étouffer toute industrie qu'à l'encourager. Des impôts mal calculés, mal assis, et encore plus mal perçus, ont dû épuiser les sources les plus abondantes, et per-

pétuer la misère publique, en multipliant les vexations les plus révoltantes.

Jamais la Turquie n'a pu concevoir l'idée d'un recensement; comment assoir des impôts sur une population, dont elle ignorait le nombre et le genre de son industrie? On n'a jamais su ce que c'était que l'enregistrement des naissances et des décès; les mariages ne pouvaient pas être connus à cause de la loi qui permettait le concubinage avec les esclaves.

La nature de ce travail n'admet pas un examen approfondi de ces mille impôts que l'ignorance réunie au besoin, avaient enfantés dans l'origine, et que le temps et l'intérêt ont perpétués et augmentés de manière à en rendre toute réforme impossible. Cependant l'influence directe de toute administration quelconque sur les mœurs et les habitudes d'une nation étant reconnue, il est facile de concevoir quel a dû être l'effet direct d'une pareille administration sur les mœurs musulmans.

3 Moyen.

Organisation de la hiérarchie des Ulémas.

Quand Osman I et ses successeurs organisèrent la hiérarchie des *Ulémas*, l'on était loin de prévoir jusqu'où irait l'influence de ce corps. L'état permanent de guerre, et la gloire qui en rejaillissait sur les souverains toujours présents à la victoire, rapetissaient l'importance de ce corps aux yeux de la nation; mais lorsque l'étendue de l'Empire a exigé l'augmentation des hommes de loi pour l'organisation des tribunaux, et que la cessation de la conquête, en tarissant les sources d'une abondance fictive, a forcé le gouvernement à avoir recours à

de nouveaux impôts, l'importance de ce corps s'est fait sentir.

Dans les questions civiles et criminelles, ainsi que dans les cas de guerre ou de paix, rien ne pouvait légalement se faire, sans que la loi religieuse l'autorisât. On était forcé d'obtenir préalablement le *fetva*, c'est à dire l'autorisation de la loi. Cependant, ni la lettre ni l'esprit du Coran ne pouvaient pas s'adapter aux nouvelles vues administratives. Aussi s'est-on vu obligé à avoir recours à des subtilités scolastiques pour interpréter les versets du Coran, à fin d'autoriser et de légaliser une administration la plus vexatoire qui ait jamais existé. C'est ainsi qu'on légitimait la fraude dans l'application même de la loi, que dans ces principes de déception étaient élevés les hommes qui constituaient la classe la plus révérée du corps social, et que les Ulémas dirigeaient dans ces mêmes principes l'enseignement public, qui ne pouvait être confié en d'autres mains que les leurs.

Toutes ces causes réunies ont rendu indispensable l'action immédiate des Ulémas sur toutes les branches de l'administration. Ils sont forcément devenus les véritables dépositaires de toute la puissance morale et matérielle. De fait et de droit censeurs permanens de tous les actes gouvernementaux, leur voix était devenue puissante. Ils avaient la haute main dans la distribution de la justice, et dans la direction de l'enseignement public. Ils s'ingéraient, d'office, dans les plus petits détails de l'administration intérieure. Ils étaient de droit membres du conseil de l'Empire, et ils ont dans la suite exercé un patronage illimité sur la milice des Janissaires, dont l'alliance intime leur était d'un poids immense.

4 et 5 Moyens réunis.

Organisation des Janissaires en les recrutant parmi les enfans des chrétiens vaincus, et sanctification religieuse de cette milice.

Union intime des Ulémas avec cette milice.

Le quatrième moyen de force a été suffisamment développé dans la première partie de ce travail. Les détails que j'ai donnés, sur l'origine, l'organisation et le but de cette milice, me dispensent de prouver que la cessation de la conquête a eu une influence directe et immédiate sur elle. Son recrutement ne pouvait désormais se faire parmi les enfans des chrétiens vaincus, et cependant la grande extension que l'Empire avait prise, imposait l'obligation d'augmenter le nombre numérique de la force armée.

Ces deux causes réunies ont ouvert les rangs des Janissaires à tous les musulmans aptes à porter les armes. La mesure a été accueillie avec tout l'enthousiasme qu'inspirait l'auréole de gloire qui environnait encore cette milice formidable. Mais comme toute bonne institution dégénère en abus, aussitôt qu'elle dévie de son principe, les droits dont les Janissaires jouissaient et qui rehaussaient le prix de leur condition, assurèrent dans la suite l'impunité à la multitude qui prenait indistinctement rang dans ses cadres.

L'isolement où se trouvait cette milice jusqu'au moment où tout musulman a été admis dans ses rangs, la rendait docile aux volontés du gouvernement; étrangère à tout intérêt de famille, et à toutes les intrigues qui agissent ordinairement sur la masse de la nation, elle était soumise aux ordres absolus du souverain, elle obéissait sans penser et sans raisonner. D'autre part, sa présence

forcée dans ses casernes, en constatant l'identité des soldats et de leurs officiers, empêchait l'introduction de différens abus, tant dans la partie administrative que dans le montant de la solde.

Mais avec le nouvel ordre de choses, tous ces avantages ont disparu. Le corps des Janissaires s'était trouvé incorporé dans la nation, toutes les passions, tous les petits et grands intérêts ont eu un retentissement factieux dans les casernes des soldats. Les relations de famille ont amené l'absence fréquente des militaires de leurs casernes, et cet abus a été poussé dans la suite si loin que les soldats s'occupaient de toute autre chose que de leur devoir. On est enfin arrivé au point où toute la nation a fait partie de cette milice; les uns par spéculation, les autres par vanité, et le plus grand nombre par la possibilité de couvrir leurs rapines et leurs brigandages sous l'ombre des immunités dont jouissait ce corps, tous enfin ont voulu s'inscrire sur les rôles des Janissaires, et l'ont obtenu.

Trois grands malheurs sont nés de cet état de choses: 1°. la milice, naguère si formidable à l'ennemi et si utile aux vues de celui qui l'avait instituée, est devenue nulle comme force armée, à cause de la perte de sa discipline et du mauvais esprit qui s'est introduit dans son corps; 2°. à cause de sa jonction avec la nation, tous les mécontents étaient sûrs de trouver le moyen de l'ameuter, et c'est ainsi qu'elle a fait trembler les Sultans sur leur trône; 3°. enfin, le trésor national s'est trouvé livré à la fraude et à la dilapidation: quelques mots suffiront pour faire comprendre les conséquences ruineuses qui ont résulté de cet abus.

La solde de cette milice se faisait en aspres; à la mort de l'individu porteur de l'essamé ou billet de solde, ce document devait être anéanti; dans les derniers temps les individus mouraient, et, cependant, les *essamés* n'étaient pas détruits, un abus monstrueux s'était insensiblement introduit. Ces *essamés*, du vivant des porteurs, se vendaient à ceux qui désiraient placer des capitaux à intérêt; en sorte que l'état payait régulièrement des intérêts pour des capitaux qui passaient abusivement dans les mains d'autrui.

On conçoit facilement la ruine que cet abus occasionnait au trésor public. Une dette flottante s'était établie furtivement, aucun fonds d'amortissement ne pouvait la diminuer; et l'ignorance, la faiblesse et l'incurie du gouvernement, qui en avait tacitement permis l'introduction, contribuaient à augmenter à l'infini la masse énorme de cette dette. Le trésor épuisé ne pouvait plus suffire à la paye de cette milice; et l'état, forcé d'avoir recours à de nouveaux impôts, aggravait la position des contribuables, et augmentait le malaise général et le mécontentement de toute la nation.

Ce mécontentement, qui provenait en grande partie des abus que je viens d'indiquer, trouvait écho, en temps de paix, dans les casernes des Janissaires, qui, unis intimement avec les *Ulémas*, faisaient tomber les Sultans de leur trône. En temps de guerre, les nœuds de famille, les occupations de commerce, et surtout la licence exercée impunément dans l'intérieur, les empêchaient de suivre leurs bannières. Un petit nombre d'oisifs et de fainéans désœuvrés, par l'espoir d'obtenir de l'avancement, se décidaient à courir les chances de la guerre; et ces bandes laissaient partout où elles passaient, les traces de leur indiscipline.

La dévastation les suivait de près, et c'était sur le territoire de leur souverain, que se commettaient toutes ces atrocités; car la Turquie, dans les derniers tems, pouvait à peine se flatter de pouvoir défendre quelques points de ses états.

6 Moyen.

Emploi du trésor national aux seuls besoins de la communauté des fidèles.

Les revenus de l'état, très bornés dans le principe, étaient aussi administrés avec une scrupuleuse économie. Les besoins de l'état se ressentaient de la simplicité des mœurs, et de cette absence de luxe, si nécessaire à l'affermissement d'une société naissante. On se faisait en effet conscience de toucher aux deniers publics sans un besoin pressant, ou sans que l'utilité de la dépense fût constatée. Les administrations étaient peu coûteuses, et la cour du prince peu nombreuse; même après la prise de Constantinople, les camps servaient de palais et de résidences habituelles aux souverains.

Dans la suite, et surtout depuis l'époque où les Sultans, à cause du terme que les circonstances avaient imposé aux expéditions militaires, s'étaient retirés dans l'intérieur de leur sérail, et, devenus invisibles, s'entourèrent d'une cour innombrable et d'un luxe effréné, il a fallu que le trésor fit face à toutes ces dépenses ruineuses et les différentes administrations, sortant des bornes d'une sage économie, se changèrent en de vastes ateliers de concussion et de cupidité.

A cet état déplorable est venu se joindre la solde des Janissaires que je viens de signaler; c'est ainsi qu'un empire d'une extension aussi immense, qui avait le rare a-

vantage de posséder les plus belles contrées du monde ; un empire qui, avec un système administratif et financier sagement et habilement organisé, aurait fait valoir les sources inépuisables de richesses qu'il renfermait, un tel empire, dis-je, est parvenu au point de ne pouvoir suffire à ses besoins, de pressurer sans relâche ses gouvernés, d'employer, comme le moyen le plus lucratif, la confiscation qui précédait souvent la mort de ses sujets riches, sans autre crime que leurs richesses ou leur aisance, et de rendre ainsi déserts ses pays par la diminution visible de sa population.

7 Moyen.

Traiter tous les infidèles comme ennemis.

Traiter tous les infidèles comme ennemis était un principe étroitement lié au système de la conquête au point que l'un ne pouvait pas exister sans l'autre. Aussi la cessation ou forcée ou volontaire de la conquête, a fait naître, dans l'intervalle de l'époque de transition, le système astucieux des pactes de souveraineté et de vassalité. Elle a, dans la suite, obligé l'empire Ottoman d'entrer dans le droit public de l'Europe, quoique cette adhésion renversât les principes fondamentaux de sa religion et de son existence.

Pour se pénétrer de la vérité de cette assertion, il ne faut pas perdre de vue le but que les puissances Européennes s'étaient proposé d'obtenir par les traités qu'elles ont signés, à différentes époques, avec l'empire ottoman : ce but était l'abolissement du système de conquête. Or ce but ne pouvait s'obtenir que par l'affaiblissement de cet empire : et malheur à un état professant le musulmanisme, qui entre dans le droit public de l'Europe, avec la

condition tacitement avouée, de porter comme poids dans la balance Européenne sa propre faiblesse.

Cette faiblesse de la Turquie, à mesure qu'elle augmentait, donna dans la suite des appréhensions très sérieuses à ces mêmes puissances, qui l'ont provoquée ; et à l'époque où nous sommes, il s'en trouve qui désireraient voir l'empire ottoman reprendre ses anciennes forces ; mais peut-on se flatter de rendre à un corps épuisé et perdu, le principe de vie que la nature de sa constitution primitive a épuisé ?

J'ose croire avoir prouvé, le plus intelligiblement possible, que les sept moyens qui ont servi à l'agrandissement de la Turquie, sont dans la suite devenus les causes principales de sa décadence. Il me reste à ajouter une huitième cause, qui a puissamment agi sur les destinées de l'empire ottoman.

8 Cause

de décadence.

Deux moyens ont offert la possibilité d'assurer aux conquérans une paisible possession de leurs conquêtes, et de faire disparaître les traces du sang qu'ils ont fait couler.

Si la nation conquérante est plus civilisée que celle qui a subi son joug, elle lui donne ses institutions, ses mœurs, et ses lois. Alexandre le grand et ses successeurs, se sont assurés de la conquête de toute l'Asie et de l'Égypte par ce moyen.

Si au contraire la nation conquise offre à la nation conquérante des institutions plus régulières, des lois plus propres à cimenter les liens entre l'ancienne et la nouvelle société, alors les conquérans subissent les lois des conquis.

La Chine lors de l'invasion des Tartares, et l'ancienne Gaule après celle des Francs, nous ont offert deux exemples à l'appui de ce second moyen.

Il est reconnu que dans ces deux cas, et par ces seuls moyens, les deux nations fraternisent, les droits de citoyens leur deviennent communs, et le temps effectue une fusion salutaire, en assurant à la conquête une légitimité qui voue à l'oubli les secousses inévitables que l'invasion porte à la propriété.

Ce baptême de légitimité était impossible aux Musulmans sous le double rapport de leurs institutions religieuses et civiles. La nation musulmane, en envahissant les états chrétiens, ne pouvait ni donner aux nations conquises ses lois, ni en recevoir d'elles. L'une ou l'autre de ces nations aurait dû commencer par changer de religion; car les lois civiles qui régissent les sociétés musulmanes, étant l'émanation directe et immédiate, de leur code religieux, il y avait incompatibilité flagrante entre les lois du conquérant, et celles de la nation conquise.

J'ajouterai à cet obstacle insurmontable une autre cause qui puise sa force dans la nature même des principes fondamentaux de ces deux religions. Le prosélytisme est dans l'essence de toutes les croyances. Il est dans la nature de l'homme de vouloir faire partager à ses semblables ses propres convictions; les moyens cependant que ces croyances emploient pour arriver à leur but, diffèrent. La religion chrétienne a posé son édifice sur la base immuable de la morale. Elle a répandu la foi par la charité et la persuasion. En effet, cette voix si douce de la persuasion, qui pénètre jusqu'au fond de l'âme, et

qui éclaire les consciences, pourrait elle jamais admettre la force brutale du sabre, seul moyen de prosélytisme dont s'est servi la croyance musulmane pour étendre ses principes religieux?

Or les Turcs, en s'emparant de ces vastes contrées chrétiennes, ont inspiré une horreur bien juste contre une religion qui voulait établir son trône sur des ruines. Maîtres absolus de la vie et des propriétés de la nation conquise, les Turcs ont accordé la première en la lui faisant acheter par une *capitation*; mais ils ont fait main basse sur la seconde. La nation conquise n'était pas admise à la jouissance des droits de citoyen, cependant des lois et des institutions civiles, bien plus sociales et régulières que celles du conquérant, étaient condamnées à courber la tête devant le joug abrutissant du despotisme.

Ce court exposé démontre assez que le conquérant, dès l'origine, campait sur le sol dont il s'était emparé, et n'a jamais pu légitimer sa possession aux yeux de la nation conquise. Il prouve aussi que ces deux nations n'étaient pas destinées à former un même corps social.

Les malheureux chrétiens étaient condamnés à toutes les dégradations morales. Mais rendons grâce à la divine Providence, pour avoir endurci les cœurs de ces farouches conquérants. Elle faisait ainsi surgir, dans sa bonté, le remède de l'excès même du mal; et la glorieuse régénération de la Grèce, nous a suffisamment prouvé que cette brutalité et cette oppression ont sauvé la foi chrétienne des atteintes du prosélytisme musulman. Les populations qui professaient notre sainte religion, se sont tenues à l'écart avec une noble et vertueuse résignation. Une ligne de démarcation très salutaire a été tracée

entre les deux nations et elle s'est maintenue intacte jusqu'à nos jours.

Q'en est-il résulté? que la civilisation musulmane, par les raisons qui ont été précédemment indiquées, a été et sera de tout temps descendante et rétrograde, tandis que la civilisation chrétienne, quoique courbée sous le joug le plus dur, aidée cependant dans ses efforts par l'encouragement de la morale chrétienne, a été et sera continuellement ascendante et progressive. Or, cette présence permanente de ces deux civilisations dans le seul cadre des domaines de l'empire ottoman, suffit pour résoudre la question de son existence éventuelle.

La tâche que je me suis imposée dans cette seconde partie de mon travail est remplie. Il me reste à présent l'obligation de procéder dans celle qui suit, à l'examen des effets tant moraux que matériels provenant de ces causes de décadence, à fin de déduire la vérité qui est l'objet principal de nos recherches, et de connaître enfin si une *régénération politique de la Turquie actuelle est possible ou non.*

Ce qu'on a dit et ce qu'on fait.

Quand on compare ce qui a été écrit avant 1821 sur la situation de la Turquie et les populations qu'elle tient dans l'oppression, avec ce qui se passe aujourd'hui sous nos yeux, on est frappé de la distance qui sépare les appréciations des écrivains d'alors, de la marche suivie par la politique de nos jours.

Pendant la première de ces deux périodes, il y avait deux opinions qui prédominaient en général, qui étaient, on peut le dire, érigées en principe: la dissolution fatale et inévitable de l'empire ottoman, et la réhabilitation de la nation grecque. On représentait d'une part l'empire fondé par Mahomet II, comme un grand corps malade, dont les entrailles étaient dévorées par un cancer politique, qui étendait sans pitié ses ravages et se rapprochait du cœur.

On remarquait de l'autre, que la nation grecque, malgré ses fers, malgré la brutalité de son gouvernement, n'était pas une matière taillable et corvéable, dont on pourrait disposer à loisir; on voyait au contraire que par son intelligence et son activité, elle était de beaucoup supérieure à ses maîtres.

Ces faits une fois posés, la conclusion n'était pas difficile à tirer; on trouvait qu'il était de l'intérêt de toute la chrétienté de faire disparaître de la carte européenne un état, qui dans son avilissement même, insultait l'Europe de son orgueil, et de se porter champion de la cause sacrée des sectateurs de la croix, en les rétablissant dans leur patrie et dans leurs droits.

Et notez bien qu'ils n'étaient pas Grecs ceux qui avaient reconnu et établi ces vérités; si nous l'avions fait, on nous aurait accusés de vanité, de folles aspirations, qui sait, d'ingratitude même. Ils n'étaient pas non plus de ces philanthropes, de ces avocats du système humanitaire dont se rit la politique égoïste; tout au contraire, ils appartenaient à l'Europe éclairée, à cette classe d'hommes d'affaires et de pratique qui étudient tout avec sang froid, qui ne voient les intérêts des autres états que dans ceux de leurs propres pays.

Il n'y a pas longtemps, (*) nous rendions compte de l'ouvrage d'un consul anglais, qui, après avoir résidé parmi les Turcs, après en avoir tâté le caractère, les mœurs, la religion, les institutions, les moindres ressorts de leur gouvernement, finit par prononcer un anathème éternel contre une nation, qui, dans son fatalisme, repousse avec dédain toute amélioration, et aime à rester ensevelie à tout jamais dans les langes de sa barbarie primitive. Avec une sagacité et une justice qui font honneur à son esprit et à son cœur, l'écrivain anglais découvrit au dessous de cette nation une autre race, qui, bien que forcée de ramper sous un joug de fer, n'en était pas moins travaillée par des idées de régénération et d'indépendance; il a vu que, tandis que le Turc sommeillait comme le lion repu s'endort sur les cadavres, tandis qu'il se reposait sur la terreur de son nom et de sa grandeur passée, le Grec au contraire s'agitait sous ses chaînes, faisait de rapides progrès dans les sciences, dans le commerce et dans l'industrie, soutenait par les armes sur le sommet des montagnes et dans le creux des vallons son amour pour la liberté, et, par sa tolérance religieuse, attestait à la fois la noblesse de son âme et la lucidité de son esprit.

C'était un Anglais qui énonçait ces vérités, il y a plus d'un-demi siècle.

Presque en même tems, un autre consul, appartenant à une autre nation, observateur aussi éclairé et aussi judicieux que M. Williams Eton, dans un ouvrage d'un intérêt moins général, il est vrai, mais d'une valeur inap-

préciable pour la justesse des notions qu'il renferme, dégageait la situation de la Turquie des voiles qui semblaient encore l'entourer, et la laissait apparaître sous son véritable jour. En s'occupant exclusivement du commerce, de l'agriculture et de l'industrie de la Grèce, l'auteur que nous allons citer développe de la manière la plus édifiante, ce que Montesquieu disait, il y a cent cinquante ans, et ce qu'on peut répéter avec plus de vérité aujourd'hui: qu'il n'y a pas de nation plus propre à posséder inutilement de grands empires que la nation turque.

Porté par la nature de son sujet à examiner le système financier de la Turquie, l'écrivain dont nous parlons se voit engagé dans le domaine de la politique; et tout en déplorant les efforts qui ont été et qui pourraient être faits par la France pour civiliser un peuple foncièrement barbare, il prédit avec conviction la chute de l'empire ottoman, et convie l'Europe à y substituer, dans son propre intérêt, un empire chrétien.

Écoutons ses propres paroles:

« Depuis Tott, nous avons fait pour civiliser les Turcs, tout ce qu'il est possible de faire en faveur d'un peuple allié; . . . mais tous nos efforts ont été vains; tous ceux que nous pourrions faire le seraient encore, parceque ce peuple puise toutes ses mœurs dans sa croyance, et qu'il n'est pas en notre pouvoir de la changer. L'Europe nous absoudra de notre conduite future, en faveur de notre bonne volonté passée ».

Et quelle doit être cette conduite future? l'écrivain distingué que nous citons ne tarde pas à l'indiquer.

« Puis donc, ajoute-t-il, qu'il n'est pas en notre pouvoir d'empêcher tôt ou tard la chute de l'empire ottoman

(*) Livraison du 23 Novembre (7 Décembre) 1853.

en Europe, la politique veut que nous la prévoyons, et l'attendions, comme on attend celle d'un vieux chêne pourri dans ses racines . . . Cette catastrophe . . . ne serait peut-être pas dans l'état présent des choses un malheur pour nous, et elle serait certainement un grand bien pour toutes les nations européennes; elle ouvrirait à l'agriculture des champs nouveaux, un nouvel empire à l'industrie et des routes nouvelles au commerce; elle lierait avec la Méditerranée la haute Asie et le nord de l'Europe, et recouvrerait de populations et de culture les côtes sauvages de la Mer-Noire; elle bannirait de la plus belle partie de l'Europe les endémies qui y sont entretenues par le défaut de culture . . . et le fléau de l'esclavage civil qui y est la source de tous les maux. »

Ces paroles, c'est un Français qui les a écrites. (Tableau du commerce de la Grèce, etc., depuis 1787 jusqu'en 1797. Par Félix-Beaujour, ex-consul en Grèce. Paris 1800).

Il serait long de répéter tous les faits allégués par M. Félix Beaujour à l'appui de ses observations, comme il serait plus long encore d'invoquer en leur faveur le témoignage de la plus grande partie de ceux qui se sont plus ou moins préoccupés de ce qui constitue aujourd'hui la question d'Orient. Contentons-nous pour le moment, de résumer les conclusions principales de l'écrivain français :

1. La Turquie ne peut être civilisée.
 2. Sa chute est inévitable.
 3. Elle sera d'un grand bien pour toutes les nations de l'Europe.
 4. Il faut lui substituer un empire chrétien.
- Nous invitons le lecteur à prendre acte de ces opini-

ons; car, tandis que, comme nous le disions tout-à-l'heure, elles avaient fini par gagner toutes les convictions, un sentiment contraire vint à surgir. Par une inconscience dont il est difficile de se rendre compte, à une époque surtout où les rudes coups que la révolution grecque a portés à l'édifice ottoman avaient ébranlé ses fondemens en même tems qu'ils en dévoilaient les misères, les opinions anciennes se sont affaiblies par degrés, et d'hostiles qu'elles étaient, elles sont devenues, nous ne disons pas courtoises, le mot serait faible, mais favorables à la Turquie; elles se sont même transformées en actes.

Et cependant, la situation n'a pas changé; loin de là, elle a subi, on le sait, d'effrayantes détériorations.

Lisez, par exemple, ce qu'un ambassadeur, qui, pendant un séjour de trente ans à Constantinople, et grâce à sa position élevée, a pu étudier mieux que tout autre cet amas de chiffres qu'on appelle la nation turque, lisez ce que cet ambassadeur déclarait en pleine assemblée en 1852, et ce qu'il écrivait à une époque encore plus rapprochée, en 1853, il y a sept mois seulement, au moment même où l'on s'enflammait contre la Russie parcequ'elle avait osé réclamer en faveur de l'église grecque, et vous serez étonné de la vivacité des couleurs avec lesquelles il dépeint les turpitudes de la Turquie, les ignominies de son gouvernement, les cruautés exercées sur les chrétiens.

« J'ai eu souvent occasion, dernièrement même, depuis plusieurs années de porter à la connaissance de la Porte, des exemples d'horribles cruautés, de rapines et d'assassinats, qu'avec un extrême chagrin j'ai trouvé constatés dans les rapports consulaires, qui représentent généralement la condition d'une grande partie de la Roumélie

comme triste et misérable, appelant hautement une prompt réparation de la part du gouvernement.

» On pourrait dire avec vérité que ces outrages d'un caractère brutal et désordonné, sont en général le résultat du fanatisme musulman, de la cupidité et de la haine que les Turcs portent aux sujets chrétiens du Sultan. J'ai eu quelques fois la satisfaction d'avoir pu empêcher quelques crimes, d'avoir allégé quelques souffrances et même d'avoir obtenu le rappel de quelques magistrats incapables; mais, malgré cela, le mal n'a pu être éloigné d'une manière permanente, et les faits partiels résultant de mes efforts, n'ont été que de courte durée. » (*)

Et l'on veut, après cette haine des musulmans contre nous, après ces énormités qu'un des protecteurs mêmes de la Turquie flétrit dans un langage aussi incisif qu'indigné, que nous caressions la main féroce que les commet!

Et l'on prêche après cela à l'Europe que les préjugés des Turcs contre les chrétiens sont bien affaiblis, et qu'ils ne pourraient renaître que si l'appel parti de Saint-Petersbourg, en provoquant les haines de race et une explosion révolutionnaire, paralysait les généreuses intentions du Sultan Abdul-Medjid ! (**)

Déchu de ses espérances, le généreux ambassadeur, qui,

(*) Correspondence respecting the rights and privileges of the latin et greek churches in Turkey. p. 383. Nous n'avons eu que le tems de jeter un coup d'œil sur ce *blue-book* soumis dernièrement aux Chambres britanniques. Les pages 376 — 383 qui contiennent les paroles de Lord Stratford de Redcliff que nous venons de citer, fourniraient à elles seules d'amples notions sur la condition déplorable des chrétiens, même sous le *tanzimat*.

(**) V. la circulaire du ministre des affaires étrangères de France en date du 3 Mars 1834.

dans l'humanité de ses sentimens avait, cru un moment pouvoir reformer les adhérens du prophète, quitta, il n'y a pas encore deux ans, la capitale de l'Orient, après avoir lancé sa malédiction contre une société dont les fondemens même étaient minés par la corruption, et par ces combinaisons, pouvoir, cupidité, intrigue, qui obstruent la marche du progrès et empoisonnent l'atmosphère dans laquelle vivent les musulmans.

Ne serait-ce pas ici le cas de s'écrier avec M. Félix-Beaujour: « Que voulons-nous faire des Turcs, et qu'attendons-nous d'eux ? »

En effet, si tel est l'état de la Turquie, et il ne peut être que tel parceque c'est Lord Stratford de Redcliff qui le dit, si les efforts faits par l'Europe afin d'introduire la civilisation parmi les Osmanlis, sont venus se briser contre le rocher éternel de leur barbarie, quel peut être l'intérêt de l'Europe chrétienne, savante, morale, commerciale, industrielle, à soutenir un État qu'elle comble de son mépris? Que n'admet-elle les deux dernières conclusions de l'écrivain français que nous venons de citer, une fois qu'elle admet les deux premières, dont celles-là sont la conséquence nécessaire, inévitable?

Mais, nous entendons répéter de toutes parts que l'Europe a deux intérêts, bien désintéressés, dit-on; que son intérêt à elle, celui de ce fameux équilibre, est de ne pas laisser venir la Russie à Constantinople; et que l'intérêt de son humanité est d'émanciper les populations chrétiennes sujettes de Sa Hautesse.

Il y avait un tems où l'on frémissait en Europe au seul souvenir de l'existence du gouvernement turc; où toutes les classes, depuis les souverains jusqu'aux prolétaires,

depuis les papes jusqu'aux curés des villages, ne soupiraient que pour la délivrance des chrétiens; où tout le monde, hommes politiques et hommes de cœur, gens d'idées et gens d'affaires, applaudissaient avec enthousiasme aux conquêtes de Cathérine II, et M. Sismondi qui nous apprend tout cela, pousse ses vœux beaucoup plus loin qu'un Grec esclave ne l'aurait fait, — parce qu'un Grec ne veut que pour lui l'héritage de ses pères, — en préférant à Constantinople le despotisme russe à la tyrannie ottomane.

Pour nous, qui avons un intérêt parfaitement identique à celui que dit avoir l'Europe, nous ne demandons pas qu'on veuille aujourd'hui ce qu'on voulait au dix-huitième siècle; peu nous importe qu'on applaudisse aux entreprises de Nicolas I; encore moins aimerions-nous qu'on le laissât s'installer, s'il en était tenté, dans les palais des Césars byzantins. Ce que nous désirons, c'est qu'on n'affecte pas de croire qu'en rejetant les Russes au delà du Pruth, on parviendra à raffermir les Turcs sur les rives du Bosphore; à moins que les intrépides marins de l'Albion qui ont fait retentir les collines de Navarin de leurs canons, que les légions valeureuses de Saint Louis qui ont planté leurs aigles sur le sommet de Taygète et de Ménale pour le triomphe de la croix, n'immigrent avec armes et bagages à Constantinople, pour étayer de leurs bras chrétiens le croissant prêt à crouler sur la coupole de Sainte-Sophie. Mais alors où en sera l'équilibre? pourquoi les bateaux à hélice de la Tamise ou les guerriers du Champ de Mars, la compromettraient-ils moins que les baïonnettes de la Moscovie?

Quant à cette émancipation, qu'on fait sonner si haut

depuis quelque tems, quel en est le sens, et quelle en sera l'exécution?

Le sens?

Un dictionnaire imprimé l'année dernière à Paris nous l'apprend: « Émancipation c'est l'acte par lequel le seigneur concède à son vassal la liberté, les prérogatives et les franchises dont jouissent les hommes libres ».

Avec une précision et une sobriété dans l'expression qui sont les attributs du caractère anglais, M. Samuel Johnson, ce patriarche des vocabulistes du Royaume-uni, nous dit qu'émancipation est. « The act of setting free; deliverance from slavery ».

Une telle émancipation, qui accorde les prérogatives et les franchises des hommes libres, selon les Français, qui délivre de l'esclavage, suivant les Anglais, nous l'appelons de tous nos vœux; et cela est tellement vrai que dès les premières pages de ce recueil nous l'avons évoquée.

Qu'on nous l'accorde, et nous l'accepterons avec la plus profonde des grâces.

Cependant, s'il faut croire aux rumeurs qui nous viennent de Constantinople, il paraîtrait que les diplomates ne sont pas des commentateurs aussi serviles que les hommes de lettres, et que souvent entre leurs mains les mots les plus durs deviennent singulièrement malléables, et se prêtent avec complaisance à toutes les interprétations. Ainsi, d'après leur avis, l'émancipation que la Turquie accorderait comme *compensation de l'appui* qui lui est donné par l'occident, ne serait rien moins que l'acceptation des témoignages des chrétiens par les tribunaux musulmans.

Bien mal-avisée serait la Sublime Porte si elle ne se hâtait de descendre de sa hauteur pour signer de ses deux mains la concession demandée pour prix du sang chrétien qui va être versé pour elle et à cause d'elle! Ses magistrats à barbe vénérable, et elle n'en manque pas d'incorruptibles et de savans, écouteront avec calme les dépositions des *ghiaours*, ils les feraient même enrégistrer dans leurs *kitaps* en bonne et due forme, selon les prescriptions du Code-Napoléon ou du Code-Justinien, et puis, lorsqu'il s'agirait de les prendre en considération, comme un arrêt de *cadi* n'a jamais de considérans surtout pour un mécréant, ils enverraient les témoins grecs, pour satisfaire sans doute aux similitudes employées dans le coran, aux calendes grecques.

Mais, nous dira-t-on: soyez donc moins ambitieux; esclaves déjà, n'ayez pas la présomption de franchir d'un pas l'abyme qui vous sépare de vos seigneurs et maîtres pour vous asseoir à côté d'eux; affamés et nus, hâtez-vous de ramasser le morceau de pain qu'on vous jette, le lambeau de toile dont on vous gratifie pour assouvir votre faim et pour couvrir votre nudité; votre croix, honnie et conspuée, ne mérite pas encore de voir en face le croissant; en votre qualité de disciples de Jésus, pénétrez-vous d'un peu plus d'humilité chrétienne; qu'est ce que c'est que quatre cents ans de patience, de fers et de tourmens? Plus l'histoire de vos tyrans nagera dans le sang, et plus celle qu'on écrira de votre martyrologe sera glorieuse; soyez pour le moment conteus, le tems fera le reste.

Et puisqu'il s'agit encore de tems, laissez-nous donc le prendre. Nous avons pris notre tems en 1821 malgré vous, et cependant nous avons su vous inspirer ces sen-

timens auxquels une parcelle de nous doit son existence politique; et aujourd'hui, quand vous êtes pour nous, quand votre cœur vous dit, nous en sommes convaincus, que nous valons mieux que les Turcs, que nous sommes dignes d'avoir une patrie comme vous en avez une, aidez-nous à la racheter par notre sang, ou au moins laissez-nous le droit de mourir pour elle.

Mais, n'anticipons pas sur les faits; il est possible que l'émancipation qu'on nous promet soit plus large qu'on ne le dit à Constantinople; admettons même qu'elle sera aussi large que nous l'avons vue interprétée et que nous la souhaitons; dans l'extrémité où la Russie a réduit le divan, il n'y a pas d'engagement qu'il ne soit prêt à signer, avec l'intention, bien entendu, cachée dans les replis de son âme, de ne pas le remplir aussitôt le danger passé; témoin ce célèbre *hatti-schérif* des Roses dont il ne reste que les épines.

D'ailleurs, quelque déloyale que soit cette réserve tacite, le divan n'aura pas tort; car, émanciper un esclave qui marche, tandis que son maître est enchaîné à l'immobilité, c'est se condamner à être culbuté bientôt de sa place pour y voir cet esclave, c'est prononcer de ses propres lèvres son arrêt de mort. Or, malgré son incapacité naturelle en fait de sentimens, le Turc n'est pas dépourvu de celui de *self-conservation*.

Les choses étant ainsi, comment s'y prendra-t-on pour amener la Porte à remplir ses obligations? Chargera-t-on ses ambassadeurs de l'y forcer? Mais celui de la grande Bretagne qui, depuis tant d'années, veille avec une généreuse sollicitude à l'exécution des clauses du *tanzimat*, nous a assuré tout-à-l'heure que, malgré ses efforts, le

mal n'a pas été éloigné, à cause du fanatisme et de la haine des Turcs contre les chrétiens. Enverra-t-on de nouveau ses flottes et ses troupes dans le Bosphore? Mais voilà encore sur le tapis, dressé de toute sa hauteur terrible et gigantesque, le spectre de la question d'orient, prêt à remuer les profondeurs du Pont-Euxin et les flots glacials du Pruth et du Danube; voilà renouvelé cet entrechoc effrayant auquel nous allons assister, et d'où jaillira peut-être un de ces embrasemens, une de ces affreuses catastrophes qu'on rencontre rarement dans l'histoire des nations.

N'y a-t-il pas moyen d'éviter tous ces malheurs? Vous ne désirez, dites-vous, que la balance de l'Europe, vous désirez aussi l'émancipation des chrétiens. Vous êtes grands, vous êtes forts, vous donnez la loi à l'univers; un même sentiment vous anime et vous lie. Ne cherchez donc pas à tourner les obstacles; franchissez-les résolument, et dé-mêlez une fois pour toutes cet écheveau qui vous embrouille et qui embrouille tout le monde.

Comment le démêler, votre intérêt et votre cœur en même tems vous le disent. Votre cœur et votre intérêt vous l'ont déjà indiqué en 1830, lorsque le 3 février vous avez commencé à creuser le sillon. Votre intérêt vous disait alors que ce sillon devait plus tard s'étendre et se transformer en une profonde tranchée, dans laquelle viendraient s'engouffrer tous ceux, qui, dans un moment d'humeur envahissante, chercheraient à troubler votre repos et votre sûreté; et votre cœur vous disait aussi qu'un peuple, qui, pendant le long espace de quatre siècles, sous le plus dur des esclavages, n'a renié ni ses pères, ni le Dieu de ses pères, qui, dans son humiliation et sous le poids de

ses chaînes, a su construire l'une après l'autre les arches de ce pont immense qui devait le conduire à la liberté, que ce peuple n'était pas indigne d'avoir une patrie.

Ce que votre intérêt et votre cœur vous disaient à cette époque, il est impossible qu'ils ne vous le répètent encore aujourd'hui. Vingt ans se sont écoulés depuis, et personne ne sait aussi bien que vous, comment Chrétiens et Turcs, Grecs esclaves et Grecs libres ont employé ce tems. Immobiles et immuables, portant malheur à tout ce qu'ils touchent, comme ces eaux stagnantes de la Mer-Morte qui empoisonnent ceux qui osent y tremper leur doigt, les Turcs ont corrompu la civilisation que vous vous êtes efforcés d'acclimater chez eux, et cette corruption a minée, c'est vous qui le dites, les fondemens de leur société.

Il n'en est pas ainsi des chrétiens; petits et pauvres, à peine affranchis ou esclaves encore, les Grecs, ne vous ont pas attendu chez eux; ils sont allés cueillir de leurs propres mains les plus belles productions de votre génie. Ils vous ont emprunté vos lois, vos sciences, votre industrie, vos procédés d'art et de commerce, et semblables aux flots du Nil qui fécondent les pays sur lesquels ils débordent, ils répandent dans tout l'Orient chrétien les bienfaits de votre civilisation.

Tout cela vous est connu; les pièces de notre procès sont déjà sous vos yeux, et nos frères, en versant leur sang pour la patrie et pour la liberté, plaident dans ce moment notre cause. Nous nous présentons avec confiance devant votre conseil d'amphictyons; conformez les actes aux paroles; pesez et jugez.

D.

Quinzaine politique du Spectateur.

La foudre de la guerre n'a pas encore retenti; mais les manifestes menaçans qui traversent dans tous les sens l'horizon politique, en sont les précurseurs sinistres. Après les explications si claires et si belliqueuses du Parlement en Angleterre, le discours d'ouverture de l'Empereur Napoléon, et la proclamation de l'Empereur Nicolas, rien ne semble plus pouvoir conjurer la tempête qui fait déjà gémir l'édifice social sous sa pression. L'orage gronde, le ciel s'enflamme, les plus intrépides pâlisent d'épouvante devant la conflagration universelle qui paraît imminente et inévitable. Cependant, dans ce moment suprême, quand tout espoir de conserver la paix est perdu, un événement surgit, qui est de nature à la rétablir pour peu qu'on la veuille sincèrement. C'est l'insurrection récente des Grecs, qui peut mettre tout le monde d'accord, en éliminant le principal objet du conflit, et en montrant la perspective d'un arrangement final. Peut-être qu'en récompense de son long martyre de quatre siècles, le ciel réserve à la Grèce, avec la liberté, la consolation aussi de devenir la messagère de paix à l'Europe, menacée d'un nouveau déluge de sang.

Les Russes voyaient leurs coréligionnaires foulés aux pieds de leurs oppresseurs. Une longue expérience leur avait appris à ne plus se fier aux promesses hypocrites du Divan, qu'il n'avait jamais l'intention ou le pouvoir de remplir. Leurs sentimens d'humanité, entièrement d'accord sur ce point avec leur intérêt politique, leur firent prendre les armes, pour réclamer des garanties plus efficaces, pour imposer aux Turcs un traité qui les liât, et

les forçât de tenir parole. De l'autre côté, la France et l'Angleterre voyaient toujours avec inquiétude que la Russie voulût captiver les sympathies des chrétiens de l'Orient, et peser de toute son immense puissance sur la Turquie débile et incapable de se défendre. Elles s'armèrent pour y mettre obstacle. Tel est en substance l'agencement du grand drame, dont l'Europe entière est aujourd'hui l'acteur.

Mais voilà qu'au moment même du dénouement terrible, un nouveau personnage fait son apparition, qui, tout secondaire et timidement caché derrière les coulisses qu'il ait été jusqu'ici, change tout d'un coup la position respective des premiers acteurs. Les Grecs, heureux de voir les principales forces de leurs ennemis tenues en échec, crurent tenir enfin le moment que leurs plus ferventes prières avaient imploré pendant quatre cents ans de la justice divine, et se soulevèrent pour conquérir, non plus des droits religieux, mais leur indépendance complète. Si les Russes continuent la guerre, ce ne sera donc plus pour obtenir la garantie tant redoutée de droits dont il ne peut plus être question, mais pour venger leur propre honneur, insolamment blessé par les Turcs, et pour secourir un peuple qui se bat pour son culte et pour sa liberté, et dont le succès sera le triomphe de la civilisation, et le gage certain d'une paix durable. Ce ne sera pas non plus pour repousser l'action de la Russie sur les sujets chrétiens du Sultan, que les autres puissances auront besoin de combattre les Russes, depuis que le Sultan cesse presque d'avoir des sujets chrétiens. C'est ainsi que l'insurrection des Grecs enlève à la guerre européenne son prétexte et son but. Les puissances occidentales pourraient entretenir encore l'inquiétude que la Russie ne veuille profiter de sa posi-

on pour faire des conquêtes; mais d'abord ce soupçon devrait s'évanouir devant la parole solennel de l'Empereur; ensuite leur antagonisme ayant cessé, et comme il ne s'agirait plus de disputer à la Russie une influence qui les offusquait, le plus sûr serait de s'entendre avec elle sur un sujet qui les intéresse toutes également, et qui peut être réglé d'un commun accord.

L'autre objet que l'Europe a maintenant en vue en traitant cette question, c'est de la terminer définitivement et sans retour. Elle veut, une fois qu'elle s'en est saisie, en avoir la conscience nette et l'esprit en repos. Lord Clarendon a parlé de son intention de la trancher, *une fois pour toutes*, et l'Empereur Napoléon a annoncé qu'il entendait rétablir une paix *qui ne serait plus troublée par personne*.

Cette déclaration est des plus rassurantes. On en peut attendre une solution sérieuse, et y voir le gage que la politique s'est décidée à répudier dorénavant tout système d'ajournements et de demi-mesures. Les chrétiens de l'Orient doivent surtout s'en féliciter; car il n'y a qu'une seule solution qui réponde à cette condition, c'est celle qu'ils appellent de tous leurs vœux; et depuis que l'Europe se déclare intéressée à la chercher, elle la trouvera.

On croira l'obtenir d'abord par une guerre vigoureuse contre les Russes. Supposons l'issue de cette guerre plus prompte et plus décisive que ne l'a jamais rêvée aucun des orateurs ou des publicistes les plus russophages. La question d'Orient en serait-elle terminée? On humilierait peut-être la Russie, mais on ne lui enlèverait pas son arme la plus puissante contre la Turquie. Cette arme consiste dans l'amour ardent des chrétiens de l'Orient pour leur liberté, ce sentiment, qui ne s'est pas démenti pendant

quatre siècles de souffrances, et auquel les événements des dernières 50 années ont donné un nouvel essort. Plus la Russie sortirait meurtrie de la guerre présente, plus elle chercherait à prendre sa revanche, et elle s'aidera de cet élément toujours combustible, qui est à la disposition de quiconque veut approcher le brandon. Aussi longtemps que la Turquie règne sur des Chrétiens avides d'affranchissement, elle portera dans son sein l'élément de sa propre destruction et sera à la merci de toute puissance qui voudra flatter et seconder les vœux des peuples qu'elle opprime. Les journaux de l'Europe ont fait grand bruit d'une certaine conspiration découverte à Constantinople et à Galatas, et soutenue par la Russie, et où un certain moine Athanasios serait impliqué. En Grèce on n'en sait pas le premier mot. Cependant rien n'est plus probable que son existence. On doit se tenir pour dit que depuis quatre siècles, depuis qu'ils ont vu leur dernier empereur verser son sang pour la liberté, les Grecs tous et chacun sont en état permanent de conspiration. Cleftes sur les montagnes, érudits expliquant les hauts faits de leurs ancêtres, martyrs expirans sous le glaive de la tyrannie, ils n'ont jamais cessé de protester et de travailler contre elle, s'aidant avec empressement de tout ce qui leur offrait un point d'appui, voyant un libérateur, tantôt dans l'Empereur Alexandre, tantôt dans l'Empereur Napoléon, et enrégistrant avec une joie égale les lettres du consul d'Angleterre M. Sanders, les paroles du consul de France M. Bertrand, le discours prophétique de Lord Redcliffe ou les menaces du Prince Menschicoff. Une défaite de la Russie pourrait donc satisfaire à d'autres besoins politiques, ou à d'autres rancunes de l'Europe; mais elle ne termine-

rait pas la question d'Orient. Après vous être battus avec les Russes, vous aurez toujours encore à arranger cette question. Eh! que ne commencez-vous pas par là dirons-nous, comme Cynéas disait à son maître; car la question d'Orient n'est pas en Russie; les Russes n'y sont qu'accidentellement mêlés. Elle est en Turquie, et c'est là qu'il faut la saisir, si l'on veut en venir à bout.

Cette vérité est si évidente, que l'Europe y aura sans doute égard. Elle voudra agir sur les populations chrétiennes de l'Orient, et les désarmer. Peut-être essaiera-t-elle de l'intimidation; elle voudra, et nous ne voulons pas douter qu'elle ne le puisse, aisément venir à bout de l'insurrection actuelle. Nous ajoutons même qu'elle aurait raison de le faire, si une fois étouffé, le feu ne devait plus renaître de ses cendres; on pourrait se flatter alors d'avoir établi l'ordre en Orient. Mais on peut compter là dessus; l'insurrection n'attendra que l'occasion pour relever la tête; on n'aura donc fait encore, que différer au lieu de rien terminer. Tout au plus aura-t-on empêché une diversion qui peut être favorable aux Russes. Mais si la guerre ne peut plus mener à la solution de la question pendante, pourquoi la faire? n'est ce pas prendre le moyen pour le but, et encore un moyen terrible, et qu'on devrait essayer d'éviter, lors même qu'il serait moins inutile? Le traité d'alliance qu'on vient de conclure sauvera la Turquie aussi longtemps que ses alliés seront sur son territoire. Et puis après? C'est que les alliés y viennent de loin, tandis qu'elle a ses ennemis à ses côtés, et surtout dans son sein.

On peut essayer aussi de désarmer les chrétiens au moyen de bienfaits. Mais si on se borne à vouloir leur garantir des privilèges et une demi-émancipation sous l'autorité turque, on aura encore une fois manqué le but. Les Turcs et les Chrétiens repousseront également cette mesure, ou n'y adhéreront qu'en apparence, les uns parcequ'on leur aura imposé plus qu'ils ne pourront jamais donner, les autres parcequ'on leur aura accordé beaucoup moins qu'ils ne veulent. L'Europe, pour faire honneur à sa garantie, doit entretenir en Turquie des armées permanentes, en d'autres termes, pour émanciper véritablement les Chrétiens, elle doit substituer son propre gouvernement à celui des Turcs.

Mais si la solution finale n'est pas là non plus, que faut-il faire pour y arriver? Il faut trouver le moyen d'extirper en Orient le germe de la révolte; mais il sera impossible d'y parvenir, aussi longtemps que les Chrétiens seront placés sous le régime des Turcs. Lorsqu'un mouvement tout spontané, tout national, vient changer cet état de choses, qu'on l'appuie, qu'on lui tende une main secourable, comme des Chrétiens se battant pour leur liberté doivent l'attendre des plus grandes puissances chrétiennes qui marchent à la tête de la civilisation, et qui doivent être équitables et nobles dans leur force, et on aura un empire chrétien, fondé sur les principes de la sage liberté et de l'égalité, un état à l'abri des bouleversemens intérieurs et des empiétemens du dehors, et alors seulement on pourra se flatter d'avoir terminé la question d'Orient une fois pour toutes, et d'avoir établi une paix qui ne sera plus troublée.

A.